



N°

DGA-AAA4013-1337-L

N°. Réf.

197895

Statut

Publie

Type

Contrat d'attribution d'Entreprise Microsoft

Consulter un avis

Vous pouvez accéder à d'autres autres renseignements sur l'avis en cliquant sur l'une des rubriques suivantes ou cliquer sur le bouton "Imprimer cette page".

R-7

Information

Date pour la réception des offres :	N/A
Date de publication :	2008-02-19
Type de l'avis :	Contrat d'attribution d'Entreprise Microsoft
Type d'avis :	Bonus d'attribution
Type de contrat :	Bonus
Date de fermeture de l'avis :	2008-02-26 Au plus tard 11h, heure du Québec
Région(s) de livraison :	Capitale Nationale
Accord(s) applicable(s) :	Accord sur le commerce intérieur, Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick, Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York

Information du demandeur d'avis

Organisation :	Centre de services partagés du Québec - Direction générale des acquisitions (DCACQ)
Adresse :	1500B, rue Cyrille-Duguay, 1er étage suite 1.26 Québec, QC G1K 4T8
Site Web :	www.construction.gouv.qc.ca
Responsable(s) :	Christine Marin Téléphone : (418) 645-1278 Télécopieur : (418) 625-1234 Courriel : cmarin.marin@constr.gouv.qc.ca

Classification et catégorisation

Nom	Description (NADPIC)
4325000	Logiciels

Nom	Catégorie de l'avis
GS	Matériel et logiciel informatique

Description

Le présent avis ne constitue pas un appel d'offres en régime de concurrence, mais plutôt la publication d'un avis d'attribution d'un contrat à un fournisseur identifié dans le présent avis.

Objet de l'avis d'attribution

Acquisition de produits Microsoft sous la formule contractuelle Entreprise de Microsoft

Mots clés

Logiciels

Valeur estimée et durée du contrat

La valeur du contrat est de 1 744 384.05 \$

La durée du contrat est de trois ans.

Clientèle(s) visée(s)

Les produits sont acquis pour Revenu Québec.

Fournisseur contractant

Microsoft Licensing GP
6100 Neil Road
Suite 100
Reno Nevada 89511
Etats-Unis

Motifs

Le fournisseur Microsoft est le seul possible compte tenu du fait qu'il détient les droits d'auteur sur les logiciels utilisés, tel que spécifié à l'alinéa 7 de l'article 12 de la section II du Règlement sur les contrats d'acquisition, de construction et de services des organismes publics.

André Brindamour
Directeur général des acquisitions

Distribution du document

Cet avis ne contient aucun document.

Tous droits réservés. Sauf pour les fins de réponse à un appel d'offres, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mis en évidence dans un système d'exploitation ou transférée, sous forme quelconque par photocopie ou autrement, par un moyen mécanique ou par tout autre moyen sans l'autorisation écrite préalable de CGU. Médias Transcontinentaux, qui le détient, du titulaire d'usage concerné. Ceux-ci n'assument aucune responsabilité à l'égard de toute utilisation qui serait faite de ces données dans un contexte autre que pour les fins d'une réponse à un appel d'offres.

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL

FACIL, POUR L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE
L'INFORMATIQUE LIBRE;

C. Demandéresse

CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC –
DIRECTION GÉNÉRALE DES ACQUISITIONS
Défenderesse

-et- MICROSOFT LICENSING GENERAL PARTNERSHIP;

-et- MICROSOFT CANADA GIE;

-et- COMPUGEN INC.;

-et-

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC Mis en cause

PIÈCE R. 7

COPIE POUR
FACIL, POUR L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE
L'INFORMATIQUE LIBRE

AR00B5 ND: M-08-025

MARC-AURÈLE RACICOT
Avocat - Lawyer
2425, boul de la Concorde Est
Laval (Québec) H7E 2A9
Tel: (450) 633-0050 Fax: (450) 633-0051